COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aillon le Jeune s'est réuni le 30 avril 2019, à 20 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREVON, Maire.

Présent(s): Emmanuelle ANDREVON, Pascal GINOLLIN, Laurence PELARDY, Mathieu SCIASCIA, Jérôme GINOLLIN, Alain GRECO, Valérie GRECO

Procurations: Serge TICHKIEWITCH donne pouvoir à Emmanuelle ANDREVON,

Odile CHALAMEL donne pouvoir à Laurence PELARDY

Absent(s) excusé(s) : Yannick CERUTTI, Philippe GINOLLIN

Secrétaire de séance : Laurence PELARDY

Assistent à la réunion : Christophe MAREC, Bernadette TOURNEMEULE, Marie-France RAFFIN, Alain BARTHELEMY

Pour libérer rapidement Monsieur BARTHELEMY, il est décidé d'évoquer dans un premier les dossiers en lien avec l'ONF.

1. Régularisation foncière route accès Margériaz

La route d'accès à la station de Margériaz, n'est pas actuellement, officiellement classée en RD. Il convient de régulariser le dossier avec l'ONF et le département. Un dossier sera présenté prochainement à la commune pour que celle-ci puisse demander la distraction du régime forestier des parcelles ou portions de parcelles concernées.

2. Vente de bois et programme actions 2019

Une coupe sera proposée à la vente, pour un volume estimé de 3 000 m3, et un prix estimé à 99 000 €.

3. Surfaces +

Madame Le Maire présente au conseil municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal d'Aillon-Le-Jeune.

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-Dit	Contenance		
				ha	а	ca
Aillon-Le-Jeune	OE	43	Les Replats	14	36	79

Le régime forestier est un outil réglementaire mis à disposition des collectivités propriétaires de forêt, leur permettant de valoriser leur patrimoine forestier en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle. Cette opération est souhaitée dans le but de garantir une conservation et une valorisation durable du patrimoine forestier communal. Le conseil municipal accepte le projet et demande à Mme Le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier conformément au Code Forestier.

4. Renouvellement bail location skis Margériaz

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune d'Aillon-le-Jeune est propriétaire d'un bâtiment vide utilisé en qualité de location de skis par contrat d'affermage arrivant à terme à la fin de la saison d'hiver 2019-2020. Elle expose qu'il est nécessaire de se prononcer sur le maintien ou non de cette destination pour ce bâtiment et du mode de mise à disposition. Elle présente au conseil municipal les conditions du contrat actuel au profit de la SNC 1800. Le conseil municipal, décide de maintenir une location de skis dans ce bâtiment et autorise Mme Le Maire, en se faisant accompagnée d'une assistance, à engager les formalités de rédaction et de publication de l'offre.

5. Postes services techniques

Mme le Maire informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés

par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet et à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Tableau des emplois techniques est ainsi modifié comme suit à compter du 1er septembre 2019 :

SERVICES TECHNIQUES NON COMPRIS ECOLE ET NETTOYAGE LOCAUX

Emploi	Grade		Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Direction	Ingénieur		А	1	1	35
Services techniques terrain	Adjoint territorial princip classe	technique pal de 2 ^{ème}	С	1	1	35
	Adjoints to territoriaux	echniques	С	1	2	35

6. Tarifs location gîtes Le chaseau

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location des gîtes du Chaseau pour l'année 2019-2020 en appliquant une augmentation de 1 % par rapport aux tarifs de 2018-2019.

7. Tarifs piscine

Le conseil municipal décide que la piscine sera ouverte au public du 06 juillet 2019 inclus au 1er septembre 2019 inclus, de 11 h à 19 h avec un jour de fermeture par semaine, le mardi.

Elle sera ouverte du 27 juin au 6 juillet avec accès réservé aux scolaires.

,	· · , · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
- Tarification des entrées :	- Entrée adulte + 16 ans :	4.00€	
	- Entrée enfant – 16 ans :	2.50€	
	- Groupe adulte + 16 ans à partir de 10 personnes :	3.50€	
	- Groupe enfant – 16 ans à partir de 10 personnes :	2.20€	
	- Carte 10 entrées adultes + 16 ans :	32.00€	
	- Carte 10 entrées enfant – 16 ans :	20.00€	
	- Saison adulte + 16 ans :	55.00€	
	- Saison enfant – 16 ans :	35.00€	
	Ecoles des Bauges (cycle natation) :	3.30€	
	- Enfant – 5 ans sur justificatif :	gratuit	
	- Enfant scolarisé au RPI Aillon-le-Jeune -		
	Aillon-le-Vieux :	gratuit	
	- Pour les groupes, une gratuité sera donnée pour 10 payantes.		

- Ventes de glaces et de boissons :

- Glaces à l'eau : 1.00 € l'unité
- Magnums et cornets : 2.50 € l'unité
- Bouteille d'eau de 1.5 l : 1.00 €
- Canettes (Coca, Orangina, Oasis, Ice tea : 2.00 €

Questions diverses:

- **Clect**: Mme Le Maire informe le conseil municipal des dernières évaluations concernant le montant qui sera demandé à la commune par Grand Chambéry Agglomération suite au transfert de compétence des stations. Le montant définitif sera bientôt connu.
- **Etude restructuration piscine :** un devis a été signé pour un 4^{ème} scénario avec le cabinet d'études Espalia et A3 Serreba.
- **Elections européennes :** un point est fait sur les élections qui approchent. Le tableau du tour de rôle pour la tenue du bureau est établi.
- **Morbié**: nous sommes toujours dans l'attente de la règlementation urbanisme du lieu.
- **Poste :** le compromis de vente sera signé prochainement.

